



## Réclamation d'un impayé...qui a déjà été payé

Par **angie**, le **07/10/2012** à **20:30**

Bonjour,

Actuellement je suis locataire d'un appartement géré par l'agence AKERYS, en début d'année 2012 j'ai eu un litige qui a été réglé (toutes les sommes dues ont été réglés) les détails je vous en passe, cette agence immobilière je vous la déconseille entièrement, je n'ai eu que des problèmes

Aujourd'hui je reçois une lettre de la part d'un huissier qui me demande de régler les sommes dues par chèque ou mandat cash, j'ai également un numéro de téléphone ou joindre cette personne

Cette demande a été mandaté par le propriétaire de mon appartement

Que faire en premier lieu? je compte déjà passer un coup de fil demain mais j'imagine que cela n'a aucune validité...

A votre avis, que s'est-il passé? et comment faire pour m'en sortir de cette embrouille

je vous remercie d'avance...

Par **alterego**, le **07/10/2012** à **21:05**

Bonjour,

Adressez un courrier RAR accompagné des copies des justificatifs à votre propriétaire et copie de ce courrier toujours avec copie des justificatifs à l'huissier. N'oubliez pas de rappeler à ce dernier ses références (voir son courrier).

Cordialement

Par **angie**, le **07/10/2012** à **22:32**

Merci de votre réponse rapide !

J'ai envoyé un mail à l'agence akerys et également à l'huissier avec la dernière quittance de loyer..je t'enverrais les documents par courrier également comme vous me le conseillez

Merci beaucoup

Par **angie**, le **07/10/2012** à **22:33**

en fait..je n'ai pas les coordonnées de mon proprio...

Par **alterego**, le **08/10/2012** à **11:12**

Bonjour,

Agence ou pas agence, les coordonnées du propriétaire sont obligatoirement mentionnées sur la première page du bail et devraient l'être aussi dans l'acte d'huissier.

Les mails ou p..... dans un violon c'est pareil.

Cordialement

Par **Lag0**, le **08/10/2012** à **11:14**

[citation]Les mails ou p..... dans un violon c'est pareil. [/citation]

Bonjour,

Effectivement...

Les gens ont de plus en plus le réflexe "mail".

Mais dans une procédure, seule la LRAR a de la valeur.

Par **angie**, le **08/10/2012** à **13:56**

Ok! je vais envoyer ce LRAR dès que possible...entre temps j'ai téléphoné les huissiers, soit disons que c'était un courrier qui était automatique et que mon appel confirmait que je ne devais rien..bizarre